



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 23 novembre 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour d'une assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

10.006 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 19 octobre 2016, à 8 h 30

10.007 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 octobre 2016, à 8 h 30

10.008 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 1er novembre 2016, à 15 h 45

10.009 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 2 novembre 2016, à 8 h

10.010 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 2 novembre 2016, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1166859006

Accorder 4 contrats pour le service d'inspection, d'entretien et de réparation d'équipement de levage, pour une période de 3 ans, à 9187-7191 Québec inc. (65 561,62 \$) et Clifford underwood hydraulique ltée (97 527,54 \$ - 306 120,94 \$ - 45 616,33 \$) - Montant total de 514 826,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14921 (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.002 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1163778003

Approuver un projet d'entente d'occupation par lequel la Ville verse à Boiseries Crotonne inc., une indemnité et un loyer, pour l'empiètement du boulevard Maurice-Duplessis sur une partie de leur propriété, d'une superficie approximative de 569,03 m², sise au 9800, boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, totalisant 41 385,78 \$, incluant les taxes applicables

20.003 Immeuble - Location

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165840012

Approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 31 janvier 2017 afin de la reporter au 31 août 2017, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 »

20.004 Subvention - Contribution financière

CE Direction générale, Cabinet du directeur général - 1161353009

Accorder un soutien financier de 45 000 \$ au Centre Pause Parents-Enfants

20.005 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1166368009

Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour 2016-2017, à Équipe R.D.P pour la réalisation du projet « Jeunes Montréalais engagés » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.006 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1163220006

Accorder un soutien financier non récurrent de 37 000 \$ à Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'organisation du 12e Colloque francophone international de Villes et Villages en santé et Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui se tiendra à Montréal du 22 au 24 novembre 2016 - Approuver un projet de convention à cet effet

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1161179016

Obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre, en 2017, du PR@M - Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, dans le secteur de l'avenue Laurier Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1161353008

Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance de la Direction générale vers l'arrondissement Lachine pour appuyer la coordination des activités entourant le 350^{ième} anniversaire de l'arrondissement

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164396018

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er octobre 2016 au 31 octobre 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	1
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0

CE : 10.002
2016/11/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2016/11/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.004
2016/11/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.005
2016/11/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 19 octobre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1647

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 octobre 2016, en y retirant l'article 40.003 et en y ajoutant les articles 20.016, 20.017, 20.018 et 60.001.

Adopté à l'unanimité.

CE16 1648

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 1649

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 octobre 2016

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 1650

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - de conclure des ententes-cadres collectives avec les firmes Recyclage Notre-Dame, Sanexen Services Environnementaux inc. et Solution Eau, Air, Sol, plus bas soumissionnaires conformes pour chaque type de sol pour chaque arrondissement, pour une période de 12 mois, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés provenant des arrondissements, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15528 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1167315005

CE16 1651

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat d'approvisionnement, de gré à gré, entre la Ville de Montréal et PBSC Solutions urbaines inc., pour l'acquisition en 2016 de pièces et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI, pour une somme maximale de 2 806 296 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1164368004

CE16 1652

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2016 - Lot 3 (projet 16-11), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 840 237,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330703;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1167091004

CE16 1653

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 434 030,63 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle dans trois immeubles de l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 416 669,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5859;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1160652003

CE16 1654

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 696 884,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie, dans le cadre du contrat 329402 accordé à Aquarehab (Canada) inc. (CG16 0197), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 562 395,46 \$ à 12 259 279,95 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1167231048

CE16 1655

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 252 945 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public « Lux obscura » sur la rue Émery dans le Quartier latin au Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéants;
- 2 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'oeuvre d'art par lequel Jonathan Villeneuve, lauréat du concours, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 218 452,50 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1166689002

CE16 1656

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 672 603,75 \$, taxes incluses, pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Paquets de lumière » pour le parterre du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art par lequel Gilles Mihalcean, lauréat du concours, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 661 106,25 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1160230006

CE16 1657

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, Conseillers en gestion et informatique CGI inc, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 939 168,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14944 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1161550001

CE16 1658

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder une contribution financière non récurrente de 403 405 \$ à PME MTL Ouest-de-l'Île, dans le cadre de la convention de partage des actifs du Centre local de développement Lachine (CG16 0465);
- 2 - d'approuver un projet d'addenda à l'entente de délégation entre la Ville et PME MTL Ouest-de-l'Île établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier (CG16 0347);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1167386002

CE16 1659

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Westmount pour l'utilisation de la chute à neige Butler pour une période de deux saisons hivernales (2016-2017 et 2017-2018);
- 2 - d'imputer la recette conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1161175001

CE16 1660

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de Progimont inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, un espace d'une superficie de 13 692 pieds carrés, situé au 10000, Louis-H.-La fontaine, utilisé pour les besoins d'un centre de formation pour le Service de l'eau, moyennant un loyer total de 1 010 439,80 \$, taxes incluses, et ce, selon les clauses et conditions stipulées au projet de bail;
- 2 - d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2017 au locateur Progimont inc., représentant un montant de 298 935 \$ auquel s'ajoutent des contingences et des incidences d'un montant de 87 381 \$, pour une dépense maximale de 386 316 \$, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1164565009

CE16 1661

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur six lots situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitués des lots 4 881 941, 4 881 942, 4 881 945, 4 881 946, 4 881 965 et 4 881 966 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1163778005

CE16 1662

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 750 000 \$ à l'organisme à but non lucratif HAVICO pour la rénovation majeure à des fins de logements sociaux et communautaires du bâtiment sis au 11985, avenue Monty, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (nouveau programme) (02-102) (dossier 1166692003);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1163278001

CE16 1663

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à l'organisme Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur (YQQ) pour la réalisation d'une murale conçue par à l'artiste Ankh One en collaboration avec A'Shop sur l'édicule du Service de l'eau situé au 360, rue Dickson, dans le cadre d'un projet spécial de murale;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1167233004

CE16 1664

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'abroger la résolution CE16 1434 du 7 septembre 2016 à l'effet d'accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$ (canadien) au Fonds mondial afin d'appuyer la campagne intitulée « En finir. Pour de bon »;
- 2 - d'autoriser une dépense non récurrente de 50 000 US \$ afin d'accorder un soutien financier à Global Poverty Project Inc (Fonds Mondial) dans le but d'appuyer la campagne intitulée « En finir. Pour de bon »;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.015 1161353006

CE16 1665

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non-récurrent de 50 000 \$ à l'Association de l'Ouest de l'Île pour les handicapés intellectuels inc. afin de participer au financement des étapes de pré-construction du Centre Kizmet;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2016 du Service de la diversité sociale et des sports;

- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1167392005

CE16 1666

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 750 000 \$ à l'organisme à but non lucratif MONTRÉAL, C'EST ÉLECTRIQUE pour la promotion de l'électrification des transports en milieu urbain;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 750 000\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget régulier du Service du développement économique;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1163455001

CE16 1667

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 180 000 \$ à la Société du Château Dufresne afin de lui permettre de réaliser le plan d'action 2016-2017, dans le cadre de l'Entente MCC-Ville 2016-2017;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1166344007

CE16 1668

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la poursuite du projet de construction de la bibliothèque Maisonneuve dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au coût de 23 260 696 \$, taxes incluses, (soit 21 240 116 \$ au net);
- 2 - d'autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque Maisonneuve à la suite de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), la rémunération des finalistes et membres du jury et toutes autres dépenses connexes;
- 3 - de mandater la directrice du Service de la gestion et planification immobilière à signer les conventions des finalistes dans le cadre du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque Maisonneuve.
- 4 - d'autoriser les crédits pour un montant maximal de 514 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la bibliothèque Maisonneuve;
- 5 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1160003004

CE16 1669

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) à recevoir une contribution de 1 782,24 \$ de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) afin de défrayer les coûts du déplacement du Secrétaire général de l'OCPM en Côte d'Ivoire, en mai 2016;
- 2 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1161079008

CE16 1670

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 621,86 \$ relative au déplacement de madame Chantal Rouleau, membre du comité exécutif responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau, du 26 au 27 octobre 2016, à Ottawa, afin de participer à la Journée sur la colline Parlementaire de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1161516003

CE16 1671

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter un revenu supplémentaire de 2 500 \$, plus les taxes applicables, du Partenariat du Quartier des spectacles pour la présentation du spectacle « Les déculottés », une production du Théâtre La Roulotte;
- 2 - d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au budget additionnel de revenu de 2 500 \$ et d'autoriser la Division du développement culturel du Service de la culture à affecter cette somme aux dépenses occasionnées par ce projet;
- 3 - d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1160879003

CE16 1672

Vu la résolution CA16 170275 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 5 octobre 2016;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 624 688 \$ afin de pouvoir conclure la transaction par laquelle la Ville de Montréal acquiert de Automobiles Uptown inc., tous les droits qu'elle détient, à titre d'emphytéote, dans l'immeuble situé aux 4815 et 4815A, rue Buchan, d'une superficie de 4 766,1 mètres carrés, aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-de-Dame-de-Grâce;
- 2- d'autoriser un virement de crédits en provenance du Service de mise en valeur du territoire vers l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-013.
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement de crédits requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1164315004

CE16 1673

Vu la résolution CA16 170281 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 5 octobre 2016;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet de l'école Mackay-Layton.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1166670001

CE16 1674

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter une action contre Aréofeu Itée, Rosenbauer Karlsruhe GmbH & Co. KG et Rosenbauer Minnesota, LLC en remboursement du prix d'acquisition d'un véhicule de lutte contre les incendies ainsi qu'en recouvrement de dommages encourus par la Ville de Montréal en raison de la défectuosité constatée du véhicule Rosenbauer TREX 115 acquis et de la violation des certaines obligations contractuelles.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1167398001

CE16 1675

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 août 2016 - Volet municipal;
- 2 - de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2016 comparé avec le 31 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1165205007

CE16 1676

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 31 août 2016 - Volet agglomération;
- 2- de prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2016 comparé avec le 31 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1165205008

CE16 1677

Considérant que le 12 octobre 2016, le directeur et trésorier adjoint du Service des finances a accepté, par sa décision déléguée no DA161629006, un financement pour un emprunt d'un montant de 160 000 000 \$ CA :

Il est

RÉSOLU :

1. de prier les ministères impliqués d'approuver les conditions ci-énoncées concernant un emprunt par la Ville pour un montant de 160 000 000 \$ CA ;
2. de créer, d'émettre et de vendre les obligations décrites ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville (RLRQ, c. C-11.4) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés, le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux ;
3. d'approuver l'offre acceptée de la Financière Banque Nationale inc. datée du 12 octobre 2016 et annexée au dossier décisionnel comme pièce «B» ;
4. de vendre aux preneurs fermes dont le chef de file est Financière Banque Nationale inc., selon les modalités de l'offre d'achat dont copie est annexée au dossier décisionnel comme pièce «B», une tranche additionnelle d'obligations d'une valeur nominale de 160 000 000 \$ CA échéant le 1er septembre 2026, ayant les mêmes caractéristiques, sauf pour la date de leur émission ;
5. d'approuver la circulaire d'offre, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «C» ;
6. d'approuver la forme et le libellé du certificat global représentant les obligations et de modifier en conséquence les annexes pertinentes de l'obligation globale pour refléter cette émission additionnelle d'obligations échéant le 1er septembre 2026, dont le texte est substantiellement conforme au projet annexé au dossier décisionnel comme pièce «D» ;
7. d'autoriser le maire et le trésorier et directeur du Service des finances à signer, le cas échéant, les titres obligataires joints au dossier décisionnel comme pièce «D» ;
8. de décréter que cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle soit revêtue d'un certificat de validité, conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin ;

9. d'autoriser la Financière Banque Nationale inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. pour l'inscription en compte de cette émission ;
10. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature de certificat d'authentification apparaissant sur l'obligation globale, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents ;
11. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville cette obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle qui lui sera remise par la Ville, dûment signée par le maire et le trésorier et directeur du Service des finances, pour que CDS inscrive celle-ci au compte de valeurs de la Financière Banque Nationale inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires visés par l'émission additionnelle des obligations au compte de l'institution bancaire de la Ville ;
12. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément à l'obligation globale annotée pour refléter l'émission additionnelle ;
13. de déposer dans un fonds d'amortissement, le cas échéant, tout montant apparaissant au tableau annexé au dossier décisionnel comme pièce «A», aux fins du remboursement des obligations ou de toute partie de celles-ci qui ne sera pas refinancée à l'échéance ;
14. d'autoriser l'émission d'obligations additionnelles, le cas échéant, comportant les mêmes caractéristiques que les obligations, sauf celles différant seulement en raison de leur date d'émission ;
15. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt ;
16. d'autoriser M. Jacques Marleau, M. Errico Cocchi ou M. Mehdi Alani du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le trésorier et directeur du Service des finances pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés au dossier décisionnel, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins du présent dossier décisionnel puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place ;
17. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le trésorier et directeur du Service des finances et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins du présent dossier décisionnel, et d'autoriser le trésorier et directeur du Service des finances ou le directeur et trésorier adjoint de la Direction du financement, de la trésorerie et du Bureau de la retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente ;
18. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter aux documents dont des projets apparaissent aux pièces «C» et «D» précitées, toute modification qu'il pourrait, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir les versions définitives.

Adopté à l'unanimité.

CE16 1678

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement sur les districts électoraux », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure, et de demander au conseil d'autoriser la poursuite des procédures prévues par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* en vue de l'adoption finale du projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1163430020

CE16 1679

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal sur le projet de règlement P-RCG 14-029-1 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2 - d'adopter, sans changement, hormis l'ajustement technique dans le titre, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant aux dispositions du document complémentaire relatives à la plaine inondable.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1162622006

CE16 1680

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (14-026) ».

Adopté à l'unanimité.

40.004 1163520006

CE16 1681

Vu la résolution CA16 170286 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 5 octobre 2016;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé au 2450, chemin de la Côte-Sainte-Catherine », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1164814003

CE16 1682

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Règlement 57-2016 – Règlement sur le Plan d'urbanisme, le Règlement 58-2016 – Règlement sur le zonage et le Règlement 59-2016 – Règlement sur le lotissement adoptés le 20 juillet 2016, par le conseil municipal de Montréal-Est, ceux-ci étant conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire;
- 2- d'approuver le Règlement 60-2016 – Règlement de construction et le Règlement 61-2016 – Règlement sur les permis et certificats, adoptés le 20 juillet 2016 par le conseil municipal de Montréal-Est, ceux-ci étant conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire;
- 3- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard des règlements 57-2016, 58-2016 et 59-2016 et à transmettre une copie certifiée conforme des certificats à la Ville de Montréal-Est en respect des modalités afférentes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant cette délivrance, incluant la transmission, qui doit s'effectuer de façon simultanée; et à délivrer, le même jour, un certificat de conformité à l'égard des règlements 60-2016 et 61-2016 et à transmettre une copie certifiée conforme des certificats à la Ville de Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1162622003

CE16 1683

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le Règlement 2016-012 - Règlement de concordance modifiant le Plan d'urbanisme édicté par le Règlement 2009-007, adopté le 27 juillet 2016, par le conseil municipal de Montréal-Ouest, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'approuver le Règlement 2016-014 - Règlement de concordance modifiant le Règlement de zonage 2010-002, adopté le 27 juillet 2016, par le conseil municipal de Montréal-Ouest, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;

- 3- d'approuver le Règlement 2016-015 - Règlement de concordance modifiant le Règlement 2012-005 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, adopté le 27 juillet 2016, par le conseil municipal de Montréal-Ouest, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 4- d'approuver le Règlement 2016-013 - Règlement de concordance modifiant le Règlement sur les permis 2009-011, adopté le 27 juillet 2016, par le conseil municipal de Montréal-Ouest, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
- 5- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à l'égard de ces règlements et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Montréal-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1162622005

CE16 1684

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction d'immeubles, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1165929004

CE16 1685

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport présentant le suivi des mandats des commissions reçus des conseils municipal et d'agglomération et le suivi des motions référées aux commissions et aux services municipaux depuis le premier septembre 2013.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1163570006

Levée de la séance à 9 h 25

70.001

Les résolutions CE16 1647 à CE16 1685 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 26 octobre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1686

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 26 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

CE16 1687

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 2 novembre 2016 pour le dépôt du PTI 2017 - 2018 - 2019 (volet ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 1688

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 2 novembre 2016 pour le dépôt du PTI 2017 - 2018 - 2019 (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 1689

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE16 1690

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE16 1691

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE16 1692

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE16 1693

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Excavation L. Martel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de services techniques pour le tamisage de sols de types A ou AB au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) et la mise en pile par convoyeur de la terre tamisée, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 476,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15541 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1167334008

CE16 1694

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services d'estimation de projets de construction et d'aménagement sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Legico-CHP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 291 749,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15493 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1166316023

CE16 1695

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de décréter l'imposition d'une réserve, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel que montré au plan D-2 VILLE MONT-ROYAL, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, le 5 octobre 2016, sous sa minute 209;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction évaluation et courtage immobilier/sécurité, Section transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces terrains.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1164435012

CE16 1696

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la prolongation du bail intervenu entre la Ville de Montréal et Projet Sol (CE15 1949), pour une période additionnelle de 6 mois, pour la location des trois sites de restauration du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 465 mètres carrés, à des fins d'opération des services de restauration, moyennant un loyer établi en fonction des ventes nettes annuelles et estimé à 50 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les mêmes termes et conditions y stipulés;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1166406002

CE16 1697

La conseillère Anie Samson déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ au Centre international pour la prévention de la criminalité pour la réalisation d'activités de son plan d'action, pour l'année 2016, dans le cadre, à parts égales, du budget du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et de celui du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1163381001

CE16 1698

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 34 604 \$, pour l'année 2016, à La Rue des Femmes pour aider à la réalisation de travaux correctifs aux fenêtres et à l'ensemble du bâtiment occupé par l'organisme;
- 2 - d'autoriser le virement d'une somme de 34 604 \$, en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget de fonctionnement 2016 du Service de la diversité sociale et des sports;
- 3 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1167065003

CE16 1699

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 9 750 \$ à l'Association des gens d'affaires de Guoin Ouest visant à mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites financières au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1161179012

CE16 1700

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 5 000 \$ à l'Association des étudiants et étudiantes en génie de l'Université McGill pour l'organisation de la Conférence sur la diversité en ingénierie (CDI) 2016 qui se déroulera à Montréal du 18 au 20 novembre 2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1161353007

CE16 1701

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'augmentation des crédits alloués au projet Emploi Nexus de 10 000 \$ en 2016 et de 85 000 \$ en 2017 par un réaménagement du budget du Service du développement économique financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1167447001

CE16 1702

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 62 du Règlement sur les tarifs (15-091), l'ordonnance no 9 jointe au présent dossier décisionnel afin d'ajouter une offre promotionnelle à la grille tarifaire de BIXI Montréal pour la fin de la saison 2016.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1164368006

CE16 1703

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, à l'effet qu'aucune mainlevée n'a été accordée pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 septembre 2016, le tout conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1163496010

CE16 1704

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} septembre 2016 au 30 septembre 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1164396017

CE16 1705

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 11 octobre 2016, sur la recevabilité d'un projet de pétition, conformément à l'article 9 de la l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056).

Adopté à l'unanimité.

60.003 1163599001

Levée de la séance à 11 h

70.001

Les résolutions CE16 1686 à CE16 1705 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le mardi 1^{er} novembre 2016 à 15 h 45
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Francesco Miele, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE16 1706

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 1^{er} novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1707

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mandater la Commission de la sécurité publique pour qu'elle se penche sur les procédures et les critères suivis par le Service de police de la Ville de Montréal pour l'obtention de mandats judiciaires visant des journalistes dans le cours d'enquêtes et de faire rapport au comité exécutif, au conseil municipal et au conseil d'agglomération avant le 31 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.001

Levée de la séance à 15 h 55

70.001

Les résolutions CE16 1706 et CE16 1707 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 2 novembre 2016 à 8 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE16 1708

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 2 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1709

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 2 novembre 2016, pour adoption à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1163843005

CE16 1710

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 2 novembre 2016, pour adoption à une séance extraordinaire subséquente, le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1163843006

CE16 1711

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 2 novembre 2016, pour approbation à une séance extraordinaire subséquente, le Programme d'immobilisations 2017-2026 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1163843007

Levée de la séance 8 h 05

70.001

Les résolutions CE16 1708 à CE16 1711 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 2 novembre 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 1712

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 2 novembre 2016, en y retirant les articles 12.001 à 12.004, 20.006 et 30.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 1713

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation des contrats pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (2 lots) (CE13 1802), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, aux firmes ci-après désignées pour chacun des articles indiqués en regard de leur nom, pour une somme maximale totale de 188 908,61 \$, taxes incluses;

Firme	Article	Montant (taxes incluses)
Ascenseur Innovatec inc.	lot 2 – Ouest	135 652,79 \$
Ascenseur ThyssenKrupp (Canada) Limité	lot 5 – SPVM	53 255,82 \$

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation du contrat pour les services d'entretien d'équipements de transport vertical (lot 1-Est) (CG13 0473), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, à Ascenseur Innovatec inc., pour une somme maximale de 285 062,08 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1166292002

CE16 1714

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de prolongation du contrat accordé à Les produits énergétiques GAL inc. pour le service d'entretien de génératrices d'urgence dans divers bâtiments de la Ville (CE13 1836), pour la période débutant le 1^{er} janvier 2017 et se terminant le 31 décembre 2017, pour une somme maximale de 86 518,69 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1166292001

CE16 1715

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Nurun inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'élaboration des stratégies de marque et d'expérience utilisateur (UX) ainsi que de design de l'interface (UI) et de la présence numérique de la Ville de Montréal, pour une période de 26 mois, pour une somme maximale de 588 718 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15508, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1160149004

CE16 1716

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'entente d'édition et de commercialisation entre la Ville de Montréal et Les Éditions Cardinal inc., pour la publication intitulée provisoirement « Scandale ! », produite par le Centre d'histoire de Montréal;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de la culture, à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1163673001

CE16 1717

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier exceptionnel de 1 300 \$ au Collège Ahuntsic, pour l'organisation du Championnat canadien de soccer féminin, du 7 au 13 novembre 2016, dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine (PSÉS) 2016;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1167307004

CE16 1718

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 29 250 \$ à la SDC Quartier du Canal visant à mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1161179014

CE16 1719

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'entente de commandite de 108 860 \$, plus taxes applicables, entre Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie et la Ville de Montréal dans le cadre du Programme de prêt d'instruments de musique de la Financière Sun Life qui entrera en vigueur à sa date de signature et qui le demeurera pendant une période de 2 ans, à compter du lancement du Programme auprès du public;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 108 860 \$, plus taxes applicables, à cet effet;
- 3- d'accepter le don, d'une valeur estimée de 71 800 \$, de Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie à la Ville de Montréal de 100 instruments de musique (instruments initiaux); de biens non réutilisables (protège-dents, anches et matériel de nettoyage); d'une étagère de présentation d'instruments de musique et du service d'entretien des instruments initiaux et de tout instrument donné ou acheté, à être fourni par Long & McQuade pendant le terme de la présente entente;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1165043001

CE16 1720

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense d'un montant de 3 658,51 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 1^{er} au 4 juin 2016, à Genève et à Nice (Europe), afin de rencontrer des dirigeants membres de la Fédération internationale de l'automobile (FIA);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1160843010

CE16 1721

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense d'un montant de 2 839,43 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 27 septembre au 1^{er} octobre 2016, à Beyrouth (Liban), dans le cadre du Congrès de l'Association internationale des maires francophones (AIMF);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1160843015

CE16 1722

Il est

RÉSOLU :

- 1- dans le cadre de la formation du Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) :
 - de remplacer Mme Sylvie Monette qui a quitté la Ville par M. Yves Courchesne, directeur du Service des finances et trésorier, pour un mandat de 4 ans;
- 2- dans le cadre de la formation du Comité des placements de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) :
 - de remplacer M. Edward Janiszewski qui a annoncé sa décision de quitter ses fonctions par M. Alan DeSousa, maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un mandat de 1 an.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1163720003

CE16 1723

Vu la résolution CA16 090276 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 11 octobre 2016;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de contributions financières totalisant 16 901 \$, provenant de la concertation d'Ahuntsic petite enfance (CAPE) dans le cadre du programme « Je lis, tu lis ».

Adopté à l'unanimité.

30.005 1161082011

CE16 1724

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 3 100 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2016 du Service du développement économique pour le programme de subvention relatif aux bâtiments industriels PR@M-Industrie.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1161179013

CE16 1725

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le calendrier des assemblées ordinaires du conseil municipal et du conseil d'agglomération pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1162904001

CE16 1726

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 CTC1150025003

Levée de la séance 9 h 10

70.001

Les résolutions CE16 1712 à CE16 1726 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville



Dossier # : 1166859006

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division Administration
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer quatre (4) contrats pour le service d'inspection, d'entretien et de réparation d'équipement de levage - Entente de service de 3 ans, pour un montant total de 514 826,43 \$, taxes incluses, aux plus bas soumissionnaires suivants : 9187-7191 Québec Inc. (65 561,62 \$ - ponts roulants, palans et potences) et Clifford underwood hydraulique ltée (97 527,54 \$ - ponts élévateurs à colonnes mobiles mécaniques à vis avec fils, 306 120,94 \$ - ponts élévateurs fixes et 45 616,33 \$ - ponts élévateurs hydrauliques avec tableau de contrôle électronique), Appel d'offres public 16-14921.

Il est recommandé:

1. d'accorder aux plus bas soumissionnaires suivants 9187-7191 Québec Inc. (65 561,62 \$ - ponts roulants, palans et potences) et Clifford underwood hydraulique ltée (97 527,54 \$ - ponts élévateurs à colonnes mobiles mécaniques à vis avec fils, 306 120,94 \$ - ponts élévateurs fixes et 45 616,33 \$ - ponts élévateurs hydrauliques avec tableau de contrôle électronique) quatre (4) contrats pour le service d'inspection, d'entretien et de réparation d'équipement de levage - Entente de service de 3 ans, pour un montant total de 514 826,43 \$, taxes incluses, et
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-11-11 13:39

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166859006

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division Administration
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer quatre (4) contrats pour le service d'inspection, d'entretien et de réparation d'équipement de levage - Entente de service de 3 ans, pour un montant total de 514 826,43 \$, taxes incluses, aux plus bas soumissionnaires suivants : 9187-7191 Québec Inc. (65 561,62 \$ - ponts roulants, palans et potences) et Clifford underwood hydraulique ltée (97 527,54 \$ - ponts élévateurs à colonnes mobiles mécaniques à vis avec fils, 306 120,94 \$ - ponts élévateurs fixes et 45 616,33 \$ - ponts élévateurs hydrauliques avec tableau de contrôle électronique), Appel d'offres public 16-14921.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de faire l'entretien des équipements de levage des ateliers du Service du matériel roulant et des ateliers, l'appel d'offres public 16-14921 s'est tenu du 25 juillet au 31 août 2016. Le délai de réception des soumissions a été de 48 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 150 jours civils suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission. Le contrat est effectif pour une période de trois ans à compter de la date de création de l'entente suivant l'autorisation d'octroi.

Durant la période de sollicitation, trois addendas ont été produits:

- Addenda no 1, émis le 16 août 2016 pour reporter la date d'ouverture de l'appel d'offres au 31 août 2016
- Addenda no 2, émis le 29 août 2016 pour l'envoi de la nouvelle Politique de gestion contractuelle entérinée le 25 août 2016

L'appel d'offres mentionne que le contrat sera octroyé par article au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles. Cet appel d'offres contenait les quatre articles suivants à inspecter, entretenir et réparer :

- Article 1 - Ponts roulants, palans et potences
- Article 2 - Ponts élévateurs à colonnes mobiles mécaniques à vis avec fils
- Article 3 - Ponts élévateurs fixes
- Article 4 - Ponts élévateurs hydraulique avec tableau de contrôle électronique

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Les quatre contrats du présent dossier concernent l'entretien, l'inspection et la réparation de quatre types d'appareils de levage - ponts élévateurs et roulants.

Les appareils de levage sont utilisés dans le cadre des opérations quotidiennes des employés, pour l'entretien et la réparation des véhicules et équipements. Ces appareils permettent également d'assurer la sécurité des employés en réduisant les risques potentiels de troubles musculo-squelettiques (TMS) liés aux mouvements répétés effectués avec des outils de travail non adaptés (les appareils de levage sont ajustables à la hauteur de chacun).

JUSTIFICATION

Le service requis permet au SMRA de respecter le Règlement sur la santé et la sécurité au travail (art. 240 à 246) qui exigent une inspection annuelle sur les ponts élévateurs et l'article 254 qui exigent une inspection annuelle sur les ponts roulants, palans et potences. Le service permettra également de respecter les orientations de la Direction générale de la Ville de Montréal en matière de santé et sécurité au travail et atteindre les objectifs de son plan annuel en matière de sécurité des équipements.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 16-14921 pour l'article 1 - ponts roulants, palans et potences pour lequel il y a eu cinq (5) soumissionnaires conformes.

Article 1 - Ponts roulants, palans et potences

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
9187-7191 QUÉBEC INC.	65 561,62 \$		65 561,62 \$
PONT ROULANT NATIONAL INC.	67 299,14 \$		67 299,14 \$
MANUFACTURIER BONNEAU (1990) INC.	73 141,35 \$		73 141,35 \$
S.I.B. SERVICES INDUSTRIELS BOUDREAU INC.	74 883,22 \$		74 883,22 \$
PONT ROULANT PROTECH INC.	76 000,77 \$		76 000,77 \$
Estimation	63 870,00 \$		63 870,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			71 377,22 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			8,87 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			10 439,15 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			15,92 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			1691,62 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			2,65 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			1 737,52
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			2,65 %

Le tableau ci-dessous présente les résultats pour l'article 2 de l'appel d'offres public 16-14921 pour lequel il y a eu deux (2) soumissionnaires conformes.

Article 2 - Ponts élévateurs à colonnes mobiles mécaniques à vis avec fils

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Clifford underwood hydraulique ltée	97 527,54 \$		97 527,54 \$
St-Pie hydraulique (9055-1698 Québec Inc.)	102 503,09 \$		102 503,09 \$
Estimation	119 172,00 \$		119 172,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			100 015,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			2,55 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			4 977,55 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			5,10 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-21 644,46 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			-18,16 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			n/a
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			n/a

Le tableau ci-dessous présente les résultats pour l'article 3 de l'appel d'offres public 16-14921 pour lequel il y a eu deux (2) soumissionnaires conformes.

Article 3 - Ponts élévateurs fixes

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Clifford underwood hydraulique ltée	306 120,94 \$		306 120,94 \$
St-Pie hydraulique (9055-1698 Québec Inc.)	327 937,44 \$		327 937,44 \$
Estimation	403 959,00 \$		403 959,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			317 029,19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			3,56 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			21 816,50 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			7,13 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			- 97 838,06 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			- 24,22 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	n/a
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	n/a

Le tableau ci-dessous présente les résultats pour l'article 4 de l'appel d'offres public 16-14921 pour lequel il y a eu deux (2) soumissionnaires conformes.

Article 4 - Ponts élévateurs hydraulique avec tableau de contrôle électronique

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Clifford underwood hydraulique ltée	45 616,33 \$		45 616,33 \$
St-Pie hydraulique (9055-1698 Québec Inc.)	46 901,18 \$		46 901,18 \$
Estimation	64 156,00 \$		64 156,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			46 258,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			1,41 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			1 284,85\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			2,82 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			-18 539,67 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			- 28,90 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			n/a
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			n/a

Préalablement au lancement de l'appel d'offres 16-14921, l'analyse de factures et soumissions antérieures avait permis d'estimer les dépenses du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits annuels pour cette dépense de 514 826,43 \$ sont prévus à la base budgétaire de l'unité. À cet effet, le Service du matériel roulant et des ateliers s'assurera de prioriser cette dépense dans le cadre des processus de confection budgétaire pour les années durant lesquelles ce contrat sera en vigueur (3 ans), afin de financer cette dépense à même son budget. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Les informations comptables sont consignées dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'approbation du présent dossier ne permettrait pas d'entretenir les équipements dans les délais prescrits par le Règlement sur la santé et la sécurité au travail et ainsi respecter les exigences en matière de santé et sécurité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2016: dossier décisionnel présenté au conseil exécutif.

Décembre 2016: transmission progressive des bons de commande aux adjudicataires.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Catherine CUNNINGHAM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Philippe SAINT-VIL, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MILOT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-03

Serge BRANCONNIER
Chef de division ateliers mécaniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2016-11-08

**Dossier # : 1163778003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente d'occupation par lequel la Ville verse à Boiseries Crotone inc., une indemnité et un loyer, pour l'empiètement du boulevard Maurice-Duplessis sur une partie de leur propriété, d'une superficie approximative de 569,03 m ² , sise au 9800, boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, totalisant 41 385,78 \$, incluant les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4971-05

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'entente d'occupation par lequel la Ville verse à Boiseries Crotone inc., une indemnité pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2015 et un loyer pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, pour l'empiètement depuis 1980, du boulevard Maurice-Duplessis, d'une superficie approximative de 569,03 m², sur une partie de leur propriété constituée des lots 1 509 601 et 1 509 514 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sise au 9800, boulevard Maurice-Duplessis dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, dont la dépense totalise 41 385,78 \$.
2. d'autoriser un virement de crédits de 37 790.74 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-11-09 11:25**Signataire :**

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163778003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'entente d'occupation par lequel la Ville verse à Boiseries Crotone inc., une indemnité et un loyer, pour l'empiètement du boulevard Maurice-Duplessis sur une partie de leur propriété, d'une superficie approximative de 569,03 m ² , sise au 9800, boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, totalisant 41 385,78 \$, incluant les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-4971-05

CONTENU

CONTEXTE

En 1980, la Ville de Montréal a fermé la 6^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, devenue excédentaire en vertu de la nouvelle configuration du boulevard Maurice-Duplessis, et ce, en vue de sa vente aux propriétaires des lots limitrophes, dont entre autres les compagnies 154419 Canada ltée, 154420 Canada ltée et 154421 Canada ltée. Les travaux de réfection du boulevard Maurice-Duplessis, qui devaient avoir lieu dans les semaines suivant la vente de la 6^e Rue, ont été reportés. Lesdits travaux, sur le tronçon entre le boulevard Rivière-des-Prairies et la rue Olivier-Lejeune, sont planifiés entre juillet 2016 et décembre 2017.

En septembre 2010, M. Amodio Cerrelli, président de Boiseries Crotone inc., maintenant propriétaire, a adressé une demande au greffe de la Ville pour exposer la situation de l'empiètement du boulevard Maurice-Duplessis sur sa propriété et exiger le remboursement des taxes foncières et le paiement d'un loyer pour l'occupation d'une partie de sa propriété comme voie publique. L'empiètement d'une superficie approximative de 569,03 m² se situe sur une partie du terrain connue et désignée comme étant les lots 1 509 601 et 1 509 574 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 9800, boulevard Maurice-Duplessis, tel qu'identifié sur les plans joints au présent dossier décisionnel.

Au cours de l'année 2010, les travaux de réfection du boulevard Maurice-Duplessis ont été réactivés par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (le « SIVT »). Entre-temps, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») attendait de la part du SIVT l'échéancier de réalisation et l'identification du budget pour le versement au propriétaire d'une indemnité à être négociée. Or, le SGPI n'a pu obtenir ce budget du SIVT.

En considération de la confirmation par le SIVT de la date du début des travaux en juillet 2016, le SGPI a présenté à M. Amodio Cerrelli un projet d'entente d'occupation pour l'empiètement du boulevard Maurice-Duplessis sur une partie de son terrain, lequel prévoit le versement d'une indemnité, pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2015, et le paiement d'un loyer pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, date à

laquelle la fin des travaux de réfection du boulevard Maurice-Duplessis est prévue.

Le présent dossier vise l'approbation du projet d'entente d'occupation et l'accord des autorités municipales pour la provenance des fonds pour régler ce dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décision 89-00375 - 1^{er} février 1989 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 154419 Canada Ltée, 154420 Canada Ltée et 154421 Canada Ltée une partie du lot 78-77 du cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies connue comme une partie de la 6^e Rue, située au sud-est du boulevard Maurice-Duplessis et au sud-ouest de la 62^e Avenue, d'une superficie de 332,59 m², moyennant la somme de 8 950 \$.

DESCRIPTION

Approuver un projet d'entente d'occupation par lequel la Ville verse à Boiseries Crotone inc., une indemnité, pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2015, représentant un montant de 28 028,90 \$, et un loyer pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, représentant un montant de 7 966,56 \$, totalisant 35 995,46 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour l'empiètement du boulevard Maurice-Duplessis, depuis 1980, sur une partie de la propriété de Boiseries Crotone inc. correspondant à une superficie approximative de 569,03 m², sise au 9800, boulevard Maurice-Duplessis, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

Le projet d'entente d'occupation prévoit la possibilité de renouveler le terme de la location pour huit (8) périodes d'un (1) an à partir du 1^{er} janvier 2018, jusqu'à ce que les travaux de réfection du boulevard Maurice-Duplessis soient complétés.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'approbation du projet d'entente d'occupation pour les motifs suivants :

- La Ville empiète sur la partie de la propriété de Boiseries Crotone inc. utilisée comme voie publique.
- Boiseries Crotone inc. paie des taxes foncières sur une partie de sa propriété utilisée comme voie publique.
- La réfection du boulevard Maurice-Duplessis qui devait avoir lieu dans les semaines suivant la vente de la 6^e Rue a été reportée jusqu'en 2016.
- Le SGPI a négocié une entente d'occupation à partir du 1^{er} janvier 2007, soit trois (3) ans précédant la première demande faite à la Ville par M. Cerrelli.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités compétentes d'approuver le projet d'entente d'occupation qui prévoit le versement d'une indemnité et d'un loyer, en dédommagement pour la longue période écoulée entre la vente de la 6^e Rue et le début des travaux de réfection et de réaménagement du boulevard Maurice-Duplessis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants de l'indemnité et du loyer ont été déterminés selon les mêmes bases de calcul, soit des frais annuels pour l'occupation du terrain auxquels s'ajoute la portion des taxes foncières y afférentes, tel que présenté aux tableaux des calculs joints au dossier décisionnel.

Les montants de l'indemnité et du loyer seront versés à Boiseries Crotonne inc. en un seul versement de 35 995,46 \$, plus les taxes applicables, soit 41 385,78 \$.

Le loyer mensuel pour l'option de renouvellement du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019 sera de 250 \$ auquel s'ajouteront les taxes foncières afférentes à l'empiètement. Pour chacune des années subséquentes, le loyer mensuel sera majoré de 50 \$.

Cette dépense de 37 790,74 \$, nette des ristournes de taxes, sera financée en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du SGPI. Pour ces motifs, ce dossier est présenté au comité exécutif pour approbation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Après plusieurs années de planification, le boulevard Maurice-Duplessis est sur le point de devenir un boulevard urbain sécuritaire avec une piste cyclable et des espaces verts, au service des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un refus de la part des autorités compétentes des conditions de cette entente d'occupation pourrait inciter M. Amodio Cerrelli, président de Boiseries Crotonne inc., à tenter un recours judiciaire contre la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux de réfection du boulevard Maurice-Duplessis : juillet 2016
Fin des travaux de réfection du boulevard Maurice-Duplessis : décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Diane NGUYEN, Service des finances

Lecture :

Diane NGUYEN, 4 juillet 2016
Francyne GEMME, 4 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane LANCIAULT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-07-04

Denis SAUVÉ
Chef de division transactions immobilières

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2016-11-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-11-09



Dossier # : 1165840012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 31 janvier 2017 afin de la reporter au 31 août 2017, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ». N/Réf. : 25-1-33, dossier : 31H12-005-1065-01

Il est recommandé :

1. d'approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 31 janvier 2017 afin de la reporter au 31 août 2017, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 », le tout selon les termes et conditions prévus au bail.
2. d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-11-07 13:05

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165840012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 31 janvier 2017 afin de la reporter au 31 août 2017, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ». N/Réf. : 25-1-33, dossier : 31H12-005-1065-01

CONTENU

CONTEXTE

Par la résolution CE14 1016 du 18 juin 2014, la Ville mettait fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal (la « SCSM »), à compter du 1^{er} novembre 2014, pour la partie de terrain située à l'est de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Vallier à l'angle du boulevard Rosemont et à compter du 1^{er} septembre 2015, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis.

En raison de travaux majeurs de la Société de transport de Montréal, la partie de terrain située du côté est de l'édicule a été fermée le 1^{er} novembre 2014, tel que prévu.

Pour ce qui est de la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule, la date de fin du bail avait été établie en fonction de la date de mise en chantier du projet de l'Office municipal d'habitation de Montréal (200 logements et 5 000 m² de bureaux) prévue originellement en septembre 2015. La mise en chantier ayant été retardée, la Ville, par la résolution CE15 1709 du 16 septembre 2015, approuvait la prolongation du bail jusqu'au 30 avril 2016, date à laquelle ont été reprogrammés les travaux. Par la résolution CE16 0731, le bail a ensuite été prolongé à nouveau jusqu'au 31 Janvier 2017.

La mise en chantier étant de nouveau repoussée de quelques mois, le Service de la mise en valeur et du territoire a donc mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de prolonger le bail du terrain jusqu'au 31 août 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0731 - 4 mai 2016 - approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 30 avril 2016 afin de la reporter au 31 janvier 2017, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont.

CE16 0464 - 23 mars 2016 - prolonger pour une période additionnelle de 30 mois la réservation déjà consentie par la résolution CE13 1551, d'un terrain de la réserve foncière

de la Ville sur lequel est situé l'édicule du Métro Rosemont dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, soit le lot 2 333 647 du cadastre du Québec, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, ainsi que son siège social.

CE15 1709 - 16 septembre 2015 - approuver la modification de la résolution (CE14 1016) mettant fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal dès le 1^{er} septembre 2015, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis et à l'angle du boulevard Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 » afin de prolonger le bail jusqu'au 30 avril 2016.

CE14 1016 - 18 juin 2014 - mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1^{er} novembre 2014, pour la partie de terrain située à l'est de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Vallier à l'angle du boulevard Rosemont, et mettre définitivement fin au bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, dès le 1^{er} septembre 2015, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont du côté de la rue Saint-Denis et à l'angle du boulevard Rosemont.

CE13 1551 - 2 octobre 2013 - réserver pour une période de 30 mois, le terrain de l'édicule du métro Rosemont en vue d'une vente ultérieure à l'OMHM pour la construction d'un projet de logements sociaux et communautaires et l'implantation de son siège social.

CO96 01638 - 9 juillet 1996 - approuver le bail consenti à la Société en commandite de Stationnement de Montréal.

CO95 00785 - 12 avril 1995, modifié CO96 01643 - 9 juillet 1996 - Entente cadre avec la Société en commandite Stationnement de Montréal pour la gestion des stationnements.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la modification de la date de fin du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal prévue le 31 janvier 2017 afin de la reporter au 31 août 2017, pour la partie de terrain située à l'ouest de l'édicule du métro Rosemont, relativement au terrain désigné comme étant l'« Autoparc 170 ».

JUSTIFICATION

La prolongation de l'occupation du terrain par la SCSM jusqu'au début du chantier assurera un revenu pour la Ville, l'entretien et la surveillance du terrain et permettra à la clientèle d'utiliser le stationnement pour sept (7) mois supplémentaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le revenu estimé pour la Ville en prolongeant l'entente jusqu'au 31 août 2017 est de 25 343 \$, avant TPS et TVQ.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le comité exécutif du 23 novembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS, Service de la mise en valeur du territoire
Lucie BÉDARD_URB, Service de la mise en valeur du territoire
Daniel LAFOND, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS, 31 octobre 2016
Daniel LAFOND, 28 octobre 2016
Lucie BÉDARD_URB, 28 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-28

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de
la sécurité

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-11-03

Approuvé le : 2016-11-07



Dossier # : 1161353009

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 45 000\$ au Centre Pause Parents-Enfants

1. d'accorder un soutien financier de 45 000\$ au Centre Pause Parents-Enfants.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-15 12:43

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161353009

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 45 000\$ au Centre Pause Parents-Enfants

CONTENU

CONTEXTE

En 2011, le Centre Pause Parents-Enfants (OSBL) déjà établi dans l'arrondissement de Verdun a acquis un terrain vacant de la Ville en vue du développement d'un centre de la petite enfance. Le prix de vente du terrain avait été ajusté en conséquence d'une évaluation de la contamination élevée du terrain et des conditions particulières de construction exigées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0500 21 juin 2011: Approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend au Centre Pause Parents-Enfants, un terrain vacant d'une superficie de 808,2 mètres carrés, situé du côté est de la rue Wellington, au nord de la rue Rhéaume dans l'arrondissement de Verdun, pour la somme de 103,000\$, excluant les taxes.

DESCRIPTION

Les coûts totaux réels pour la réhabilitation environnementale ont plus que doublé lors des travaux. Le CPE a assumé ce dépassement. Sa vulnérabilité financière s'est accrue et est, à ce jour, toujours présente. Afin de soutenir les activités de cet organisme la Ville centrale souhaite accorder un soutien financier de 45 000\$ afin de compenser une partie des coûts additionnels reliés à la réhabilitation du site.

JUSTIFICATION

Il est souhaitable d'appuyer le financement de cet organisme afin de maintenir des services de qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière de 45 000\$ provient du budget 2016 de la direction générale. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Permet d'assurer l'appui au développement de terrains nécessitant une réhabilitation environnementale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui contribue à soutenir la qualité de service de l'organisme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-08

Normand LAPOINTE
Directeur_ adjoint au directeur général



Dossier # : 1166368009

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour 2016-2017, à Équipe R.D.P pour la réalisation du projet « Jeunes Montréalais engagés » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour 2016-2017, à Équipe R.D.P. pour la réalisation du projet « Jeunes Montréalais engagés », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-11-14 16:52

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166368009

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour 2016-2017, à Équipe R.D.P pour la réalisation du projet « Jeunes Montréalais engagés » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6^e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. L'Entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les projets et les interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des

priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.

Les initiatives, les projets et les interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment, les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes. Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.

Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 3005 0137 du 13 mai 2016

Accorder une contribution financière non récurrente de 25 000 \$, à l'organisme Équipe RDP pour le projet « Travail de proximité » pour la période estivale 2016 à même l'affectation des surplus de gestion

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 9 M\$

CA16 3004 0071 du 5 avril 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 195 637 \$ aux organismes ci-après, dont 42 198 \$ à Équipe R.D.P. pour le projet « Soutien aux enfants des familles vulnérables de Rivière-des-Prairies », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2016-2017)

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CA15 3005 0119 du 5 mai 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 228 402,93 \$ aux organismes désignés, dont 42 198 \$ à Équipe R.D.P. pour le projet « Soutien aux enfants des familles vulnérables de Rivière-des-Prairies », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales des Alliances pour la solidarité (2013-2016)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité

sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013-2014 et 9 M\$ en 2014-2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Le projet « Jeunes Montréalais engagés » a pour objectif d'offrir un accompagnement aux jeunes anglophones et francophones issus de quatre secteurs de la Ville de Montréal (secteurs de l'Ouest de l'Île, du quartier St-Michel, du quartier Montréal-Nord et du quartier Rivière-des-Prairies) à travers une série d'activités allant de la réalisation d'ateliers thématiques à des actions mobilisatrices concrètes favorisant le développement personnel, la solidarité et la cohésion sociale. Le projet se décline en trois volets, à savoir :

1. Les ateliers : 16 ateliers offerts au groupe de jeunes des communautés noires des différents secteurs soit, quatre ateliers par secteur et un atelier avec l'ensemble des jeunes
2. Les actions mobilisatrices : réalisation par les jeunes de quatre actions mobilisatrices autour d'enjeux en lien avec la cohésion sociale, l'inclusion, la communication au sein de la famille, la persévérance scolaire, l'insertion socioprofessionnelle et l'entrepreneuriat ainsi que l'image médiatique
3. Le création d'outils de sensibilisation : la production de matériel pour un montage vidéo visant à documenter l'ensemble de leurs actions favorisant l'intégration positive

Le projet propose d'offrir à 100 jeunes (prioritairement les 25 ayant participé au Forum jeunesse sur la prévention de la violence et de la criminalité dans les communautés noires qui s'est tenu le 11 juin 2016 des communautés noires des secteurs défavorisés la possibilité de participer à ces 16 ateliers thématiques et de s'impliquer dans différentes activités mobilisatrices). Le Forum jeunesse a réunit des jeunes provenant de plusieurs secteurs vulnérables et soutenus par la communauté. Il a permis notamment :

- la présentation des portraits locaux;
- l'organisation de groupes de discussion et d'échanges entre jeunes;
- l'identification et la priorisation d'actions préventives;
- l'engagement dans la réalisation d'initiative spécifique.

JUSTIFICATION

Le projet « Jeunes Montréalais engagés » s'inscrit dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017). Il respecte les orientations municipales en matière de jeunesse et s'inscrit dans les domaines d'orientations de la Stratégie jeunesse municipale montréalaise 2013-2017.

Les problématiques liées à la persévérance scolaire et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sont traitées dans le cadre de ce projet qui s'inscrit dans deux domaines d'intervention de la Stratégie jeunesse montréalaise 2013-2017, à savoir, le 3e domaine d'intervention intitulé « Persévérance scolaire et développement économique » et le 6e intitulé « Solidarité et inclusion sociale ».

Le projet veut créer une dynamique auprès des jeunes des communautés noires, et ce, particulièrement après l'organisation du Forum jeunesse de juin dernier à travers lequel 32 jeunes se sont exprimés au sujet de leurs réalités et ont échangé sur leur perception de l'avenir. Ce projet, donnant suite à cette journée, vise donc à permettre aux jeunes de s'engager dans des actions préventives auprès de leurs pairs et de l'ensemble de leurs communautés d'appartenance. Cela sera possible grâce au soutien d'organismes et

d'intervenants qui accompagneront les jeunes dans la réalisation de projets, où l'approche par et pour les jeunes sera privilégiée. Les projets des jeunes seront par la suite présentés dans le cadre d'une 2e-édition du Forum jeunesse, en 2017, qui sera axée sur la richesse des réalisations et des réussites dans les communautés noires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de ce projet, alloué dans le cadre de l'Entente Ville-MTESS, demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération*. Le budget nécessaire à ce dossier soit une somme de 25 000 \$ est prévu au Service de la diversité sociale et des sports (SDSS). Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

C'est le premier soutien financier que la Ville accorde à l'organisme pour ce projet.

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2016	Soutien MTESS/ projet global
Équipe R.D.P	« Jeunes Montréalais engagés »	25 000 \$	73 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet « Jeunes Montréalais engagés » permettra notamment aux jeunes :

- d'être motivés et impliqués dans une démarche favorisant la cohésion sociale et le développement personnel et identitaire;
- de développer leurs capacités de créativité, de planification et de mobilisation;
- de développer un sentiment de solidarité et d'appartenance au groupe; et,
- de faire preuve de créativité et de leadership.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2016 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mokhtar Mehdi LEKEHAL
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-08

Nadia BASTIEN
Chef de division au Service de la Diversité
sociale et des sports.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2016-11-14



Dossier # : 1163220006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 37 000 \$ à Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'organisation du 12e Colloque francophone international de Villes et Villages en santé et Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui se tiendra à Montréal du 22 au 24 novembre 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 37 000 \$ à Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'organisation du 12e Colloque francophone international de Villes et Villages en santé et Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui se tiendra à Montréal du 22 au 24 novembre 2016;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-11-14 14:46

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163220006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 37 000 \$ à Réseau québécois de Villes et Villages en santé pour l'organisation du 12e Colloque francophone international de Villes et Villages en santé et Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui se tiendra à Montréal du 22 au 24 novembre 2016 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 25 ans, un colloque bisannuel international francophone des villes et villages en santé est organisé par un collectif de partenaires du monde francophone en provenance de la France, de la Belgique, de la Suisse, du Québec et des pays francophones du continent africain. C'est l'Association S2D, à laquelle est associé le Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS), qui organise cet événement. Ce rendez-vous international s'est tenu au Québec à deux reprises : une première fois à Sherbrooke, dans les années 90, et une seconde fois dans la région des Laurentides en 2006.

En février 2016, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, a accepté d'être coprésident d'honneur avec M. Jean Simos, responsable du Groupe de recherche environnement et santé (GRES) de l'Université de Genève, du 12e Colloque international francophone des Villes et Villages en santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Monsieur Denis Lapointe, maire de Salaberry-de-Valleyfield et président du RQVVS s'est vu confier la coordination de l'événement à titre de coprésident du comité de programmation.

Le Colloque aura lieu à l'hôtel Bonaventure du 22 au 24 novembre 2016 et le programme complet de l'événement se trouve en pièces jointes au dossier.

À propos du Réseau québécois de villes et villages en santé (RQVVS)

Créé en 1988 par l'OMS, ce mouvement d'envergure internationale compte aujourd'hui 200 municipalités membres, dont la Ville de Montréal.

La mission du Réseau est de promouvoir et de soutenir le développement durable de milieux de vie sains. Pour ce faire, il mise sur les échanges et le partage entre les municipalités, sur l'engagement des décideurs municipaux en faveur de la qualité de vie ainsi que sur leur capacité à mobiliser leurs partenaires, leurs citoyennes et leurs citoyens dans l'action concrète. Il a notamment comme objectifs d'inciter les décideurs du monde municipal à prendre conscience de l'importance de leur rôle en regard de la santé de leurs citoyens, tant dans la planification stratégique à long terme que dans les décisions courantes, et de défendre les intérêts des projets locaux auprès des autres structures concernées telles les gouvernements, le secteur privé ou d'autres associations.

Le RQVVS est chapeauté par un conseil d'administration composé de dix membres élus, comprenant une majorité d'élus municipaux, ainsi que de trois membres nommés. Il bénéficie d'un partenariat privilégié avec l'Institut national de santé publique du Québec qui assume le fonctionnement du Réseau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0850 du 19 août 2014

Nommer madame Monique Vallée, membre du comité exécutif et responsable du développement social et communautaire ainsi que de l'itinérance, pour représenter la Ville de Montréal à titre de membre du conseil d'administration de Réseau québécois de villes et villages en santé et du conseil d'administration de Carrefour action municipale et familles, pour une période indéterminée, en remplacement de madame Jane Cowell-Poitras

DESCRIPTION

Depuis plus d'un an, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) et le RQVVS travaillent conjointement à l'organisation du 12^e colloque international francophone de Villes et Villages en santé afin d'offrir aux participants une grande variété de thématiques mettant en lumière les meilleures pratiques favorisant des communautés en santé. La Ville de Montréal sera à l'honneur à plusieurs moments durant le colloque, plus particulièrement, lors :

- **des visites extérieures de Cité Mémoire (activité précolloque)**

Le 22 novembre à partir de 20 h 30, une centaine de participants seront conduits de l'hôtel aux lieux de départ des visites afin d'assister aux projections extérieures de Cité Mémoire dans le cadre de visites guidées. Ceux-ci vivront une expérience privilégiée, car ces visites se déroulent habituellement de manière autonome.

- **de la préparation d'ateliers**

Au cours des deux journées du Colloque, plusieurs intervenants montréalais venant des arrondissements ou de partenaires communautaires offriront des ateliers en lien avec la thématique de l'événement. Pour sa part, le SDSS animera un atelier portant sur les instances de concertations intersectorielles et multiréseaux que sont les Tables de quartier.

- **de l'animation de deux espaces d'exposition (kiosques)**

Le 23 novembre, sept initiatives soutenues par la Ville de Montréal seront présentées aux conférenciers lors des pauses santé et après le dîner. Les thématiques abordées seront : l'itinérance (Plan d'action intersectoriel), les femmes (Cité Elles MTL et trousse développée à l'intention des femmes immigrantes), les relations interculturelles et l'accueil des nouveaux arrivants (Guide d'accueil à l'intention des personnes nouvellement arrivées à Montréal et le projet Vous faites partie de l'histoire), les problématiques sociourbaines (Réseau d'échange et de soutien aux actions locales) ainsi que les environnements favorables aux activités physiques (Montréal physiquement active).

- **des visites locales**

Une visite sur le terrain est offerte aux participants du colloque dans chacun des quatre arrondissements suivants :

Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce : Agir ensemble ... pour être plus inclusif (accessibilité universelle)

Le Sud-Ouest : Agir ensemble ... dans le Sud-Ouest (sécurité alimentaire et ruelles vertes)

Rosemont-La Petite-Patrie : Agir ensemble ... au profit d'une meilleure rentabilité sociale (projets d'économie sociale)

Villeray-St-Michel-Parc-Extension : Agir ensemble ... dans Saint-Michel (visite du quartier et du projet RUI)

Banquet festif et cérémonie de remise des prix d'excellence

Lors du banquet qui aura lieu le 24 novembre, Cité Mémoire présentera à l'ensemble des participants une sélection d'images illustrant la démarche artistique des artistes qui ont développé ce projet. Mentionnons finalement que le SDSS a soumis deux candidatures dans le cadre des prix d'excellence, une première pour la Coupe VVS du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui vise à récompenser une municipalité exemplaire intégrant dans ses pratiques et son fonctionnement, en tant que gouvernement local, les principes de la stratégie VVS et une deuxième pour le prix de l'intelligence collective pour le projet Cadre de référence de l'Initiative montréalaise.

JUSTIFICATION

À ce jour, 410 personnes sont inscrites au Colloque et le RQVVS prévoit d'autres inscriptions d'ici le début de l'événement pour un total approximatif de 450 participants. Près de 70 participants en provenance d'autres pays, dont la Suisse, la Belgique, l'Algérie, le Congo, le Togo, le Burkina Faso ainsi que le Sénégal et, un peu plus de 40 élus d'ici et d'ailleurs seront présents. Ceux-ci seront issus de l'international, mais également de plusieurs municipalités du Québec telles que : Amos, Cowansville, Drummondville, Gatineau, Laval, Massueville, Matagami, Montmagny, Pincourt, Québec, Rouyn-Noranda, Sainte-Julie, Saint-Lambert, Thetford Mines, Val-David ou Victoriaville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 37 000 \$, est prévu au budget du SDSS: un montant ad hoc de 30 000 \$ était déjà inscrit au budget 2016 du SDSS, une somme supplémentaire de 7 000 \$ a été ajoutée pour le volet Cité Mémoire (voir pièces jointes).

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale. C'est la première fois que la Ville accorde à l'organisme un soutien financier pour la tenue de cet événement. Par ailleurs, des inscriptions au colloque seront acquises par le SDSS pour les responsables internes et les partenaires de la Ville pour près de 3 000 \$ à même le budget régulier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette initiative s'inscrit dans la priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016 - 2020 « Ensemble pour une métropole durable » qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé. »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Depuis quelques années déjà, les villes constatent que leurs responsabilités s'accroissent en ce qui a trait aux enjeux liés à la santé, à la prévention et au développement social. Conséquemment, la mise en commun des forces et des ressources de chacune d'entre elles est plus que jamais nécessaire. Le 12e Colloque international francophone de Villes et Villages en santé constitue ainsi un excellent lieu d'échange et de réflexion afin de mettre de l'avant nos bonnes pratiques et s'inspirer d'autres innovations visant à améliorer la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lors de l'activité de clôture du 12e Colloque international francophone de Villes et Villages en santé, le maire de Montréal sera invité à lire, pour adoption, la Déclaration 2016 - Montréal, métropole en santé. Un communiqué est à prévoir afin de souligner cet événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2016 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2016-11-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2016-11-14

CE : 30.001
2016/11/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161179016

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre, en 2017, du PR@M - Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, dans le secteur de l'avenue Laurier Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Il est recommandé :
de donner un accord de principe à la mise en oeuvre du PR@M - Artère en chantier dans le secteur de la l'avenue Laurier Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-14 09:50

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161179016

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Obtenir un accord de principe à la mise en oeuvre, en 2017, du PR@M - Artère en chantier financé par l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec, dans le secteur de l'avenue Laurier Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier est dédié aux commerçants et propriétaires immobiliers commerciaux qui s'unissent au sein de regroupements afin de contribuer au maintien et au développement des affaires et à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale des artères sélectionnées, pendant des travaux majeurs d'infrastructure et une fois que ceux-ci seront réalisés. Les associations de gens d'affaires et les sociétés de développement commercial (SDC) de l'agglomération peuvent bénéficier du soutien proposé par le PR@M-Artère en chantier.

Le conseil d'agglomération a adopté une résolution relative aux conditions sur la base desquelles des secteurs peuvent être désignés par ordonnance du comité exécutif. Celles-ci sont énumérées au document joint au présent dossier, intitulé : « Conditions de désignation des secteurs aux fins de l'application du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0902 (1er juin 2016) : modifier la décision CE15 1925 quant à l'imputation des dépenses et aux aménagements des bases budgétaires relatives au programme.

CG15 0720 (26 novembre 2015) : adopter le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) - Approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif.

CM15 1368 (23 novembre 2015) : adopter le Règlement établissant le programme de soutien financier aux artères en chantier (15-089).

CE15 1925 (21 octobre 2015) : approuver le réaménagement budgétaire requis à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec afin de couvrir le

financement nécessaire pour les années 2015 à 2017 pour la mise en œuvre du nouveau programme Réussir@Montréal - Artère en chantier - ajuster à cette fin la base budgétaire du Service du développement économique, à compter de l'année 2018.

DESCRIPTION

Une seule demande, émanant de l'Association des commerçants Avenue Laurier Ouest concernant son secteur commercial, a été soumise au Service du développement économique pour une désignation en 2017. Il s'agit de l'avenue Laurier Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Le secteur soumis répond à l'ensemble des conditions de désignation.

Il est recommandé que le comité exécutif donne un accord de principe à la mise en œuvre du PR@M - Artère en chantier dans ce secteur.

Cet accord de principe permettra le lancement des volets relatifs à l'accompagnement de la communauté d'affaires, à l'aménagement des vitrines pendant le chantier, à la réalisation de diagnostics et de plans d'action commerciaux ainsi qu'à des analyses relatives au cadre bâti. Ultérieurement, le secteur visé fera l'objet d'une ordonnance du comité exécutif afin de fixer la date à laquelle le volet des subventions à la rénovation du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal-Artère en chantier) commencera à s'appliquer (réf.: RCG 15-083, article 4).

JUSTIFICATION

L'analyse de la demande de désignation de l'avenue Laurier Ouest est présentée dans le tableau qui suit et démontre l'atteinte de toutes les conditions approuvées par le conseil d'agglomération.

Conditions	Résultats
Artère commerciale où la réglementation d'urbanisme permet le commerce au rez-de-chaussée	Oui
Ratio minimum de 70 bâtiments et de 9 300 mètres carrés de superficie commerciale par kilomètre linéaire dans le secteur	101,7 bâtiments et 21 623 mètres carrés
Les commerces de biens courants, de biens semi-courants, de biens réfléchis et de soins personnels occupent un minimum de 30 % de la superficie commerciale globale et les commerces de restauration et divertissement occupent au moins 20 % de la superficie commerciale globale	66 % 20 % 41 % 8 %
Les commerces de biens semi-courants occupent au minimum 20 % de la superficie commerciale globale du secteur et les commerces de biens réfléchis occupent au minimum 7,5 % de la superficie commerciale globale du secteur	
Une SDC ou un regroupement de gens d'affaires constitué en organisme à but non lucratif est implanté dans le secteur commercial	Oui
Des travaux majeurs de réfection des infrastructures souterraines impliquant la reconstruction des réseaux d'aqueduc ou d'égouts sont réalisés sur une distance minimale de 35 % du secteur	Oui sur 49 %
Réfection de l'aménagement du domaine public d'une partie du secteur en le bonifiant par rapport à celui qui existait avant les travaux d'infrastructure	Oui

Le PR@M - Artère en chantier contribuera à minimiser les effets inhérents au chantier majeur qui débutera en 2017 dans le secteur de l'avenue Laurier Ouest, à améliorer la

qualité du milieu de vie des citoyens et des travailleurs ainsi qu'à favoriser le développement économique local.

L'accord de principe du comité exécutif, quant à la désignation du secteur de l'avenue Laurier Ouest, permettra ainsi à la communauté d'affaires concernée de bénéficier des contributions financières suivantes :

- Une contribution financière maximale de 50 000 \$ par année pour l'embauche de ressources professionnelles et techniques en 2017, 2018 et 2019.
- Une contribution financière maximale de 100 000 \$ par année pour la réalisation de projets mobilisateurs en 2017 et 2018.
- Une somme maximale de 40 000 \$ pour réaliser des analyses et des diagnostics de portée commerciale permettant de fournir de l'information stratégique.
- Une somme maximale de 25 000 \$ pour la réalisation d'une analyse relative au cadre bâti.
- Un soutien financier maximum de 22 250 \$ afin de mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerce en 2017 et 2018.
- Une contribution financière maximale de 100 000 \$ à l'organisme PME MTL Centre-Ville pour l'organisation d'un concours visant l'implantation de nouveaux commerces dans le secteur désigné en 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers du programme ont été présentés dans le dossier décisionnel numéro 1161179008 et ont fait l'objet des approbation requises du comité exécutif le 1er juin 2016 (CE16 0902).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M - Artère en chantier encourage la participation et la concertation des gens d'affaires d'un secteur commercial, qu'il favorise un milieu de vie complet et diversifié, notamment en terme de commerces, et puisque les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la dynamisation de l'offre commerciale pour assurer le dynamisme des artères sélectionnées pendant les travaux et une fois que ceux-ci seront réalisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2017 : Début de la collaboration avec les représentants du regroupement de commerçants du secteur désigné et les responsables municipaux locaux afin d'y appliquer les mesures d'accompagnement prévues par le Règlement établissant le programme de soutien aux artères en chantier.

- 2018 : Réalisation des analyses et des diagnostics de portée commerciale prévus au programme.

- 2018 : Adoption par le comité exécutif de l'ordonnance fixant la date à laquelle le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation de secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) commencera à s'appliquer dans le secteur désigné pour le volet des subventions à la rénovation.
- 2018 : Début de la période d'inscription pour l'obtention d'une subvention à la rénovation.
- 2019 : Réalisation du concours d'entrepreneuriat visant l'implantation de nouveaux commerces.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Isabelle MERCILLE, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2016-11-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-11-11



Dossier # : 1161353008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance du budget de la Direction générale vers l'arrondissement Lachine pour appuyer la coordination des activités entourant le 350 ^{ième} anniversaire de l'arrondissement

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 50 000\$ en 2016 en provenance du budget de la direction générale vers l'arrondissement Lachine;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-11-15 12:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1161353008**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance du budget de la Direction générale vers l'arrondissement Lachine pour appuyer la coordination des activités entourant le 350ième anniversaire de l'arrondissement

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement Lachine célébrera son 350e anniversaire de fondation en 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

La Ville souhaite collaborer aux efforts de l'arrondissement Lachine afin de faire de ces célébrations un événement festif accompagné de réalisations symboliques fortes et à cet effet souhaite contribuer à hauteur de 50 000\$ à l'organisation des célébrations.

JUSTIFICATION

Lachine est un pôle important du développement montréalais et participe, de façon particulière, à l'identité et à la richesse de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'aide financière de 50 000\$ provient du budget 2016 de la direction générale. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les célébrations contribueront à l'harmonisation de la qualité de vie des citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de la ville centrale assurera un meilleur rayonnement des festivités à travers toute la ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc DEMERS
Conseiller gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-07

Normand LAPOINTE
Directeur_ adjoint au directeur général



Dossier # : 1164396018

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er octobre 2016 au 31 octobre 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :
de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} octobre 2016 au 31 octobre 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-11-07 12:20

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164396018

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er octobre 2016 au 31 octobre 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1^{er} octobre 2016 au 31 octobre 2016, il est démontré qu'il y a eu 7 (sept) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1704 - 26 octobre 2016 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} septembre 2016 au 30 septembre 2016 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} octobre 2016 au 31 octobre 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2016-11-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2016-11-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-11-07